



CLDAO-hugolacroix

Vol. 10 No 5 - Septembre 2020

<http://journallepont.ca>

[journallepont@otmail.com](mailto:journallepont@otmail.com)

JOURNAL  
**Le PONT**  
de PALMAROLLE



## L'abc d'une rentrée scolaire sécuritaire

[Québec.ca/rentrée](http://Quebec.ca/rentrée)

Votre gouvernement

Québec

## La dame aux bleuets



## Un clandestin sur la piste



## Sommaire

Nouvelles	7
Affaires municipales	12-13
Opinions	
Finances	16

Chroniques - Reportages	
*André Chrétien	2-3
*J.-Pierre Robichaud	4-5-7
*Gilles Fortier	15
*Francine Gauthier	11
*Félix Goulet	15
*MFC	7
*Lise Bouillon	6
*Chantale Vallières	10

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : J.-P. Robichaud  
Vice-présidente : Christiane Plante  
Infographiste  
Secrétaire : Clarisse Vachon  
Trésorière : Denise Mercier  
Administrateurs : André Chrétien  
Lise Bouillon  
Rédacteur en chef : André Chrétien

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité  
dans **LE PONT**

C'est une visibilité  
incontournable  
Tiré à 665 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 \$  
1/4 page 25 \$  
1/8 page couverture 40 \$  
1/2 page 40 \$ - Page 70 \$  
annonces classées 5 \$

[journallepont@hotmail.com](mailto:journallepont@hotmail.com)

C. Plante 819 782-4233  
A. Chrétien 819 787-2996

**Tombée: 18 du mois**

# Reportage

## La dame aux bleuets

André Chrétien

L'une de nos aînées à Palmarolle vit encore une grande passion en ce bel été 2020 : la cueillette de ces beaux et délicieux petits fruits bleus que la nature nous offre si généreusement cette année encore, des bleuets.

Âgée de 90 ans et plus, madame Rolande Aubin Marcil, de bonne heure, prend la route pour aller jouer dans ses talles dont elle connaît bien l'emplacement dans les environs, car cela fait plus de 50 ans qu'elle les fréquente.

Plus de deux ou trois jours, chaque semaine, elle s'accroupit de longues heures parfois sous un soleil de plomb pour ramasser et ramener plus de trois paniers de cet or bleu à la fin de la journée. Ses filles, ses garçons et ceux qui l'accompagnent sont à chaque fois ébahis de constater la résistance et l'énergie de cette petite dame qui a l'air si frêle.

Le *Journal Le Pont de Palmarolle* a aussi entendu le témoignage d'autres personnes qui la suivent dans ces grands espaces, au flanc des coteaux, à l'orée des bois. Dès son arrivée dans le champ de bleuets, madame Marcil prend les devants, elle flaire les bonnes talles dit-on. « On la perd de vue pendant des heures pour la revoir quand elle se pointe vers nous, avec ses deux paniers remplis à ras bord. Après les avoir déposés en lieu sûr, elle retourne dans son "spot", et ce, jusqu'à la fin de sa journée. Jamais elle ne s'est égarée malgré notre inquiétude parce qu'on l'avait complètement perdue de vue. »



madame Rolande Aubin Marcil

Que fait-elle de toutes ces petites pépites bleues? Elle-même dit : « À 90 ans, on ne les vend pas les bleuets, on les garde pour en faire des poudings, des tartes que l'on distribue généreusement aux enfants, aux petits-enfants, aux neveux et nièces, aux quelques frères et sœurs qui ne sont pas encore partis dans la grande bleuetière du Bon Dieu. »

Qui ne souhaiterait pas parmi nous, chers lecteurs, avoir encore cette énergie et cette force morale pour l'imiter à cet âge plus que respectable?



## Un clandestin sur la piste

André Chrétien

Eh oui, au début d'août on vit apparaître sur la piste cyclable, habituellement « non autorisé » : un tracteur! Que faisait-il là? Il désherbaît et débroussaillait les rebords de ce tracé, la partie asphaltée, entre le P'tit huit et le camping de la page du rang 9. Aux commandes de cette machine unique : Fernand Filion, un citoyen de Palmarolle, qui a offert bénévolement ses services, son temps, son expertise et son tracteur muni d'un appareil de son invention.

Cette machine se compose d'un tracteur Massey Ferguson d'abord, mais auquel s'ajoute une faucheuse d'herbe et de branches pour nettoyer et débroussailler les abords des sentiers de quads, de motoneige et de pistes cyclables. Cette mécanique est munie de moteurs hydrauliques alimentés par une pompe couplée à un moteur de onze chevaux vapeur.

C'est après plus de 50 heures de travail en atelier que M. Filion accoucha de ce dispositif unique. Il n'en est pas à sa première expérience en construction d'instruments spécialisés. Pendant son terme de 18 ans au poste de président du *Club Les Montagnards de Palmarolle*, il s'est employé à construire un engin pour l'entretien des sentiers de motoneige qui a servi de modèle à beaucoup d'autres clubs par la suite. Cette niveleuse de sentiers a servi plus de douze ans à l'entretien des sentiers de Palmarolle, de Poularies et de Gallichan avant la fusion de tous les clubs de motoneige de l'Abitibi-Ouest.

Fernand a accompli cette tâche pour la deuxième année. L'an dernier, c'était un « coup de pratique » et, cette année, c'est la consécration de l'efficacité de son invention et de la générosité de son créateur qui le fait encore bénévolement...



Le vieux grincheux a enrichi son vocabulaire pendant cette plate période de confinement. D'abord ce mot **confinement** que l'on a entendu mille fois, on a fini par en apprendre de force la signification, on a appris que le fun était fini. Pas capable de sortir, d'aller au restaurant, chez le coiffeur, « aux vues »... plus moyen d'aller fouiller chez Canadian Tire pour trouver un cossin inutile à acheter pour son garage déjà amplement garni.

Après avoir bien assimilé la notion de confinement, nous avons dû apprendre son contraire : le **déconfinement**. On en est encore à ce stade, car il y a encore mille et un critères à respecter : avec un masque, pas de masque, pas plus de 10, de 50, de 250 au même endroit, espace extérieur, espace intérieur.

Et le mot vraiment nouveau qu'on a découvert, c'est **anxiogène**, wow! Ça c'est de la grande culture, il faut être drôlement lettré pour le comprendre et ça fait savant de l'employer à toute occasion. C'est anxiogène pour les « vieux » qui sont en institution, c'est anxiogène pour les parents qui doivent retourner leurs enfants à l'école, c'est anxiogène pour les enseignants qui vont les recevoir, c'est anxiogène pour la caissière de l'épicerie, c'est anxiogène pour Titi, pour Toto, pour mon oncle, pour pépé et mémé, on va tous se ramasser en cure avec des problèmes d'anxiété...

Et les enfants qui seront retournés en classe, ils seront en « bulles sociales », en « distanciation » pour ne pas attraper de virus, de bactéries, de microbes; on a appris que ces trois mots n'avaient pas la même signification. Ce sont trois petites bibittes différentes, parentes entre elles, mais pas de la même famille.

Moi, le vieux grincheux, j'ai encore de la misère à comprendre que la bibitte qui nous emmerde depuis cinq mois s'appelait corona au début, puis elle est devenue Covid. Sans doute que son premier nom la gênait, elle a décidé de changer de patronyme comme un enfant qui a honte de son père et qui demande à porter le nom de sa mère.

Puis que dire de ces grands mots comme : **asymptomatique**, **épidémiologie** et le plus déroutant : **quarantaine** qui vient du nombre 40, mais qui dure 14 jours. Il me reste quand même certains mots dont j'ignore encore la signification, ce sont ces acronymes : **CISSS** et **CIUSSS**, **CIUSSSCN**, peut-être pourrais-je y arriver grâce à la deuxième vague du « microbe » qui va nous revenir à l'automne comme prévu par le **MSBES**, par l'**AMPEQ**, le **BGNPC**, l'**EQLAV** et les 200 autres jusqu'à **Z**.



Jean-Pierre Robichaud

*L'été s'achève, et quel été! Les potagers ont « explosé » et, pour l'heure, nous en sommes à mettre cet été en conserve. Les vacances sont terminées et bientôt ce sera la grande rentrée. Tous s'entendent pour dire qu'elle sera tout sauf ordinaire.*

Comme vous l'avez sûrement remarqué, le *Journal Le Pont* a fait relâche en août comme d'habitude, mais dès le début de ce mois, nous nous sommes attelés au montage de ce journal de septembre que vous avez entre les mains.

Certes la pandémie a bouleversé notre agenda et notre façon de travailler, notamment le report de l'assemblée générale annuelle ainsi que l'arrêt des réunions physiques. Début juin, il y a eu une rencontre virtuelle (Zoom) entre les journaux de

l'Abitibi, de l'Outaouais et l'AMECQ. Le but était d'échanger sur les contraintes occasionnées aux journaux communautaires par la Covid ainsi que sur les moyens de s'en sortir sans trop de dégâts. La fermeture d'entreprises et le confinement décrété en mars ont certes mis à mal plusieurs journaux qui n'ont publié que sur le Web jusqu'en juin. Ceux qui ont continué à publier le papier ont dû diminuer leur nombre de pages comme cela a été notre cas, *Le Pont* passant de 16 pages à seulement 12.

Ceux qui dépendent en partie de revenus publicitaires ont beaucoup souffert et ont dû diminuer leurs dépenses. Heureusement, l'augmentation de la publicité gouvernementale a compensé une partie des pertes. Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a en outre devancé le versement de la subvention annuelle sans attendre nos redditions de compte et nos plans d'action suspendus pour cause de la Covid.

Quant au *Journal Le Pont*, n'ayant pas d'employés rémunérés et non dépendant de revenus publicitaires, il a continué de paraître à chaque mois et, en outre, grâce à l'Imprimerie Impression Plus qui est demeurée en opération.

Le CA du *Journal* a enfin pu se réunir le 17 juin. Lors de cette rencontre, nous avons unanimement convenu par résolution de renouveler le mandat des six membres du CA qui était échu depuis mai ainsi que leurs responsabilités respectives. Les membres du CA sont : André Chrétien et Lise Bouillon, administrateurs, Denise Mercier, trésorière, Clarisse Vachon, secrétaire, Christiane Plante, vice-présidente et Jean-Pierre Robichaud, président. Pour l'heure, nous reprenons le collier pour le bénéfice de vous tous chers lecteurs. Et nous tenons à remercier tous les organismes et les collaborateurs qui contribuent mensuellement au *Journal*.

Début août, le MCC nous a avisés que nous devrions produire, d'ici le 11 septembre, notre reddition de compte 2019-2020 ainsi que notre plan d'action triennal 2020-2023. Au moment où vous lirez ces lignes, il est fort probable que le tout aura été acheminé à qui de droit.

L'équipe du *Journal* vous souhaite, malgré les contraintes, une belle rentrée. Continuons à respecter les consignes et à porter le masque pour notre protection et celle des autres. Quant à nous, nous nous attelons à la production des dix prochains numéros en espérant que tout se passe bien.

Restaurant **Au Ptit Bonheur**



*Services offerts*

- Menu du jour
- Repas pour emporter
- Brunch du dimanche
- Salle privée
- Terrasse

(819) 787-3777  
175 Principale, Palmarolle

Propriétaires: Franco et Valérie Bardocheau, Guy Bélanger



**Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau**  
PHARMACIENS - PROPRIÉTAIRES

84, 5<sup>e</sup> Avenue Est  
La Sarre (Québec) J9Z 1K9  
Tél.: (819) 333-1160  
Fax.: (819) 333-3534

Pharmacie Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau Inc.

Affiliée à



# La Covid et les chemins de « gravelle »

Jean-Pierre Robichaud

Le Québec est un territoire immense dont les régions sont toutes reliées par des routes asphaltées. Mais hormis les pêcheurs et chasseurs qui l'arpentent, nous connaissons moins le territoire moyen nord, sillonné de routes de gravier.

Deux de mes frères demeurant dans la région de Montréal possèdent un camp de pêche à quelque 95 kilomètres au sud de Chapais. À chaque été, je les accompagne lors de notre rituel voyage de pêche où on se retrouve souvent cinq frangins ensemble. Après 125 kilomètres de gravier, de Senneterre à la Pourvoirie Berthelot, un saut de puce de 35 minutes en Beaver nous dépose au quai devant le camp.

Malheureusement cet été, à cause de la Covid-19 et de la fermeture des frontières, aucun pourvoyeur n'a mis un hydravion à l'eau. Ils étaient tous « groundés ». Dès lors, nous avons dû passer au plan B : rejoindre le camp par la voie terrestre. Une aventure de 412 kilomètres de « gravelle » à partir de Mont-Laurier puis quelque 18 kilomètres sur l'eau.

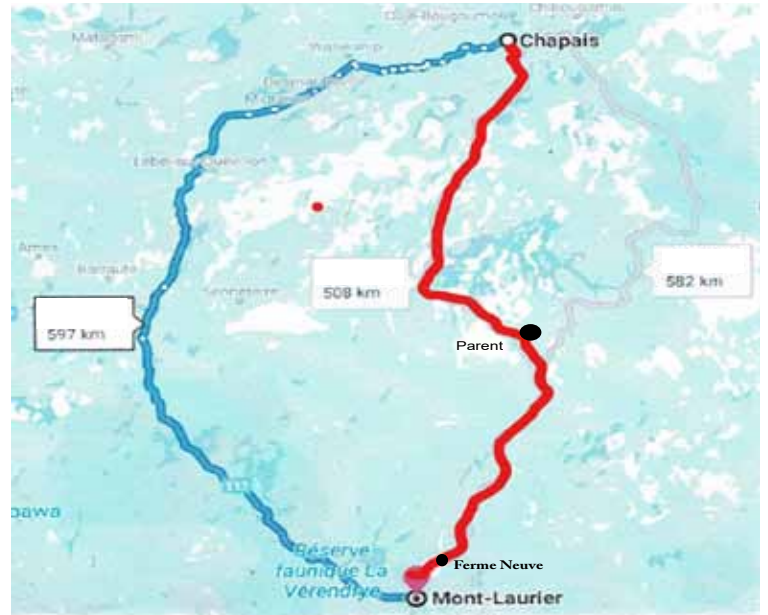
Deux routes principales, l'une du nord au sud et l'autre d'ouest en est, traversent l'immense territoire circonscrit par Mont-Laurier, Senneterre, Chapais et La Tuque. Ces routes ont été construites pour faciliter le transport du bois en longueur qui alimente scieries et papetières.

De Mont-Laurier à Chapais, un ruban gravelé de 512 kilomètres relie ces deux villes. D'ouest en est, l'autre route relie Senneterre à La Tuque sur 500 kilomètres. De chaque côté de ces deux routes, des chemins secondaires, tels des tentacules, s'enfoncent dans la forêt.

Pour moi, à partir de Palmarolle, ce fut une aventure de 912 kilomètres. Après un dodo à Mont-Laurier, avec mon frère Luc, nous avons rejoint les deux autres frérots à Ferme-Neuve. À huit heures, nous nous sommes élancés sur le long ruban de gravier poussiéreux qui allait nous mener au débarcadère où un ponton nous attendait.

Première étape, Parent est un petit village sur le bord de la voie ferrée qui relie La Tuque à l'Abitibi. Une file d'une dizaine de véhicules tirant un bateau s'allongeait, attendant de faire le plein à l'unique station d'essence de l'endroit. Covid oblige, un « line up » s'étirait aussi pour régler la note.

L'étape suivante, La Patate du Coin, dépanneur de chasse et pêche perdu au milieu de nulle part à l'intersection de deux routes forestières sous le réservoir Gouin, et comme son nom le laisse deviner, offre évidemment la traditionnelle poutine. De là, nous empruntons la R-1009 qui serpente jusqu'à Chapais.



Vers 14 heures, après plus de 400 kilomètres à avaler la poussière, nous atteignons enfin le débarcadère. À notre grande surprise, la Covid impose ses consignes jusque dans cet endroit perdu. En effet, des contenants de désinfectant sont « duck tapés » aux épinettes noires à l'entrée du quai. Distanciation et désinfection recommandées.

Grâce à la Covid-19, j'ai pu arpenter un territoire que seuls les aventuriers expérimentés osent explorer. Ce territoire en « gravelle » nous dévoile quelques secrets, notamment ses nombreux lacs poissonneux déposés tels des miroirs au milieu des épinettes noires ainsi que sa bucolique Patate du Coin perdue au milieu de nulle part.

Sébastien Lemire - Député d'Abitibi-Témiscamingue

**En toutes circonstances,  
je suis là pour vous!**

Contactez-nous pour connaître  
les mesures de soutien  
qui sont offertes pour vous.

- Travailleurs
- Travailleurs autonomes
- Entreprises
- Organismes



[www.lemire.info](http://www.lemire.info)  
1 800 567-6433





Officialiser son amour dans un décor paradisiaque en fait rêver plus d'un, et beaucoup choisissent même de sauter le pas. Mais au-delà des plages et des palmiers, commencez par vous préoccuper des règles à suivre. Votre cérémonie n'en sera que plus belle.

### **Se conformer aux conditions du Québec...**

Un couple québécois peut se marier à l'étranger. Mais pour que cette union soit valide au Québec, elle doit respecter certaines conditions fondamentales. Les futurs époux doivent :

- être âgés d'au moins 16 ans. Une autorisation du tribunal est exigée pour les époux de 16 à 18 ans;
- être en mesure de donner un consentement libre et éclairé lors du mariage. Un consentement donné sous la menace, y compris dans un pays étranger, n'est pas valide au Québec;
- être officiellement divorcés s'ils ont déjà été mariés. Les lois québécoises interdisent d'être marié à plusieurs personnes en même temps;
- ne pas être unis par des liens familiaux. Le mariage est permis entre cousins et cousines, mais toute autre union entre père et fille, mère et fils ou frère et sœur, par exemple, est interdite au Québec.

### **...et aux règles du pays étranger**

Chaque pays dispose de ses propres lois, c'est pourquoi un certain nombre de questions se posent avant de réserver votre vol. Qui a la compétence pour célébrer un mariage? Où se déroule la cérémonie? Aurez-vous besoin d'un ou de plusieurs témoins? Les unions de couples gais sont-elles légales? Mieux

vaut prévenir et se renseigner auprès de l'ambassade ou du consulat du pays désiré. Les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger peuvent également apporter des renseignements.

En plus des formalités liées au déroulement de la cérémonie, vous devez prévoir un certain nombre de documents en fonction du pays où vous allez célébrer votre mariage. Cela peut être un certificat de naissance, un certificat de divorce pour les personnes déjà mariées, ou même des résultats de tests sanguins. Vous serez peut-être obligé de faire traduire ces documents dans la langue du pays de destination, voire les faire certifier par le consulat correspondant.

### **Un mariage valide dès le retour**

En vous mariant à l'étranger, vous obtiendrez les mêmes droits et obligations que les couples qui se marient au Québec. Cela signifie que vous dépendrez des lois québécoises concernant les droits et les obligations liés au partage des biens, aux pensions alimentaires, etc. Vous dépendrez aussi du régime matrimonial par défaut du Québec : la société d'acquêts. Pour choisir votre propre régime, vous pouvez produire un contrat de mariage en passant chez un notaire avant votre départ.

Pas besoin de transmettre de document quelconque aux autorités québécoises pour que le mariage à l'étranger produise ses effets. Mais il est recommandé de fournir le document officiel émis par le pays étranger au registre de l'état civil du Québec. Cela facilite certaines démarches auprès des mi-

nistères et organismes québécois, notamment. Pour cela, vous devez être domiciliés au Québec et en donner la preuve, et présenter votre certificat de mariage ou une copie conforme. Si celui-ci n'est pas rédigé en français ou en anglais, il doit être traduit par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

### **Se marier à l'étranger avec un étranger**

Les voyages à l'étranger peuvent faire naître de belles histoires d'amour! Parfois jusqu'à vouloir officialiser la relation par un mariage. Mais attention : la situation se complique quand l'un des futurs époux n'est pas Québécois. Pour des noces légitimes avec votre amour mexicain, plusieurs règles risquent d'entrer en jeu. Dans un tel cas, mieux vaut consulter un professionnel du droit.

Si vous projetez faire immigrer votre nouvel amour sur le territoire québécois, soyez vigilant. Contrairement à certaines croyances, votre mariage ne lui fera pas automatiquement obtenir la citoyenneté canadienne. Vous pourrez toutefois, à certaines conditions, parrainer cette personne pour qu'elle obtienne le statut de résident permanent.

Attention! Ce parrainage se poursuivra pendant trois ans après la date d'obtention de la résidence permanente, quoi qu'il advienne de votre histoire d'amour! Donc, même en cas de divorce, vous restez responsable de votre ex-époux.

*Pour plus d'information sur les conditions de parrainage et le processus, consultez le site [Immigration et citoyenneté du Canada](http://ImmigrationetCitoyennete.ca).*

# La nouvelle épicerie Marion et Fils: c'est parti!

Jean-Pierre Robichaud

La nouvelle épicerie, qui sera située coin 13<sup>e</sup> Avenue et route 393 à la sortie nord de Palmarolle, va enfin voir le jour. Les travaux ont débuté début août et vont bon train.

« Comme vous le verrez sans doute dans les prochains jours, nous tenions à vous en informer afin de rendre officiel le début de notre projet. Sachez que nous sommes plus qu'heureux de vous annoncer le commencement des travaux dans le but de bâtir la nouvelle épicerie Marion et Fils. Le « et Fils » prend maintenant tout son sens puisque ce projet ne serait pas possible sans la relève. Nous souhaitons donc que ce projet puisse mieux répondre à vos besoins dans les années à venir et nous espérons de tout cœur vous servir pour encore bien des années. »



Éric Marion, propriétaire, annonçant le début des travaux.

*Dans sa prochaine édition, le Journal publiera un article plus élaboré sur les tenants et aboutissant de ce projet majeur pour Palmarolle et les alentours.*



Dolores Guertin-Audet

## Réflexion sur la pandémie



*Le diable tout fier dit à Dieu: « Avec un seul petit virus, moi j'ai réussi à fermer toutes tes églises. » Avec un sourire, Dieu lui répond: « Au contraire, j'en ai ouvert une dans chaque maison. »*

À sa manière, l'humour exprime souvent des vérités, (messe sur Facebook, adoration du Saint Sacrement, réflexion, etc.) Cette petite anecdote éclaire notre foi; que s'est-il passé durant cette cruelle pandémie? La foi a sûrement suscité la prière et elle est déjà exaucée; nous le constatons: des gestes discrets de solidarité, des parents qui s'occupent de leurs enfants à la maison tout en télétravaillant, des gens qui font l'épicerie pour les personnes âgées, des appels téléphoniques réconfortants, des denrées, des dons nombreux pour aider les plus démunis afin de corriger ce moment désastreux où l'économie en prend un coup, mais de petites PME ont été créées et de grandes renaissances s'imposent à tous; gardons confiance!

Dans ce grand confinement, pour ne pas me sentir emprisonnée, je m'occupais en cuisine, triage, lecture, écriture, film ou documentaire à écouter; j'ai reçu des appels téléphoniques de mes enfants, de mes petits-enfants qui ont organisé des soupers en appel vidéo et j'en faisais partie virtuellement... J'ai été aidée de mon frère Maurice, mon neveu Alain m'a appelée à plusieurs reprises en m'offrant ses services, ma nièce et filleule Louissette qui me livrait des produits pharmaceutiques, mon fils Denis qui faisait mon épicerie à la lettre et qui m'apportait de petits casse-croûtes...

On n'attend pas qu'on nous appelle, on prend les devants et, sur une base régulière, quand je n'étais pas malade, j'entrais en contact avec une personne par jour pour la consoler, l'empêcher de ressentir la solitude et lui rappeler qu'elle est lucide et que c'est un beau cadeau. Une fois, une dame de 94 ans s'est mise à pleurer de joie en recevant mon appel, elle était si contente; j'ai reçu moi-même des appels de mes frères et soeurs et d'amies. Alors j'ai vu que j'étais aimée, que les autres pouvaient m'aimer; n'est-ce pas le meilleur de la vie? C'est dans ce moment-là que naît la petite Église quotidienne où on découvre des coeurs attentifs et dévoués aux autres... C'est cette petite église qui se remplit.

Nous avons été confinés, mais pas Dieu ni Marie sa mère qui ont bien des manières en dehors des murs de nos églises de rejoindre les coeurs, de les éclairer et leur apporter la paix!

*Pour célébrer ces merveilles, pourquoi ne pas faire la fête tout en respectant les consignes des autorités!*





# L'abc d'une rentrée scolaire sécuritaire

De l'attribution **d'un local par groupe-classe** au **lavage des mains**, en passant par des solutions pour assurer **l'enseignement de toutes les matières** et **un soutien accru** aux élèves, on a adopté des mesures pour une rentrée réussie et sécuritaire.

Consultez la foire aux questions

[Québec.ca/rentrée](https://quebec.ca/rentrée)

# Les Vacances 2020

Chantale Vallières

*Cet été, nos vacances sont déstabilisées par... vous savez quoi. Je vous épargne les explications scientifiques. N'étant pas une scientifique, mais bien plus une observatrice des comportements sociaux, je vous amène vers un autre propos. En fait, dû à ça ... , la majorité d'entre nous avons revu nos activités de la belle saison estivale. Étant de nature à voir le verre à moitié plein plutôt que vide ... j'en vois le bon côté des choses. Ce qui bouleverse nos vies depuis le printemps nous ramènerait-il à l'essentiel?*

Bien que nous sommes appelés à interagir socialement en distanciation, nous sommes à la fois sollicités à être à proximité. Plusieurs d'entre nous avons pris la décision de passer la majorité de notre temps dans le confort de nos demeures et la sécurité de notre région qui a tant à nous offrir. L'Abitibi nous offre ses sentiers pour nous ressourcer, ses magnifiques lacs et rivières pour nous bercer, son ciel majestueusement étoilé pour éclairer nos soirées près d'un feu. Notre région est différente des autres. J'aime bien m'y recueillir près des rapides, la rivière de roches, du lac Abitibi et tout simplement chez moi.

Cette distanciation nous amène aussi à être plus près les uns des autres. Le fait de ne pas baigner dans une foule d'inconnus à visiter de nouveaux endroits, mais bien d'être à distance des gens que nous connaissons, ramène à l'essentiel, soit d'être avec les nôtres.

Prendre le temps, apprécier tout simplement comme le faisaient autrefois nos grands-parents. Mes grands-parents ont été mis à rude épreuve avec le concept de distanciation. Ils ont quitté leur comté pour venir en terre abitibienne afin d'y construire leur vie et par le fait même, la nôtre. La facilité des déplacements n'existait pas et encore moins celle des communications.



Les allers retours pour voir leur famille étaient rares et les lettres parcouraient de long trajet. J'ai pensé à eux, car souvent « on se console quand on se compare ». Je me suis même amusée à tenter d'être aussi efficace que mes grands-mères dans l'art de nourrir ma famille! Bon, par chance, l'épicerie près de chez moi m'aidera grandement! En fait, j'ai découvert un nouveau hobby qui est le jardinage. Ma découverte demande astuces, patience, créativité et beaucoup de temps.

Notre génération a le privilège de jardiner pour expérimenter et non pour nourrir la famille. Ce n'est donc pas une besogne, mais bien un beau passe-temps. Je ne crois pas que mes aïeules s'intéressaient à faire pousser le maïs et le cantaloup.

Et puis, après la belle période des perséides, les journées perdent en luminosité, les couchers de soleil sont de plus en plus tôt et... les feuilles commencent à nous préparer pour la belle saison de l'automne. Ainsi va le cycle des saisons qui nous amène dans le cycle de la vie. Les étudiants se préparent au retour en classe et les parents préparent leur enfant à voler de leurs propres ailes vers la réalisation de leurs projets.



# L'été de la Covid-19

*Francine Gauthier*

Nous nous rappellerons longtemps du scepticisme avec lequel nous avons été confrontés à cette nouvelle réalité de la menace de la Covid-19. Depuis, la fragilité de l'existence nous est peu à peu apparue, sans pour autant baisser les bras. Beaucoup... en si peu de temps ébranle la conscience.

Aussi, le printemps n'est pas assez loin derrière pour oublier la frénésie qui s'est emparée de nous tous à l'arrivée des beaux jours. Irrésistiblement, la belle saison a eu entre autres pour effet de faire tomber quelques mesures de prudence, comme par exemple, celles de limiter le nombre de personnes en présence.

Alors qu'il est dans notre nature d'attendre avec fébrilité ce moment effervescent de l'année où la chaleur humaine s'exprime ouvertement par force accolades et embrassades, rencontres au grand air et partage de copieux festins généralement bien arrosés, il en fut tout autrement bien malgré nous... sauf si ceux qui arrivaient de loin pour se

joindre à la compagnie ont eu la bonne idée de se faire tester avant de nous rendre visite et pour lesquels le résultat s'est avéré négatif. Ce qui rassure à peu près tout le monde à la faveur d'un climat propice aux belles rencontres.

Difficile également d'oublier que le mot liberté s'est légitimement retrouvé sur toutes les lèvres... celles des uns qui refusaient de porter le masque et qui avançaient la valeur de liberté comme une justification pour ne pas avoir à se plier aux directives de la santé publique, mais aussi sur les lèvres des autres qui arguaient qu'une personne possiblement atteinte par le virus et ne portant pas de masque pouvait brimer la liberté d'autrui en invoquant cette valeur fondamentale au mépris du préjudice qu'elle risquait de causer dans ce contexte précis.

Un vieil adage prend ici tout son sens : La liberté de l'un finit là où celle de l'autre commence ou, inversement : La liberté de l'un commence là où celle de l'autre finit.

Et comme, par principe, nous, humains sommes tous égaux, il va de soi que c'est une question de respect, lorsqu'aussitôt que nous devons partager un espace fermé, que de considérer que l'un ne doit pas avoir à subir les éventuelles conséquences sanitaires négatives des décisions de l'autre, car le risque zéro n'existe pas dans un contexte de pandémie. L'homme n'a pas tous les droits.

On a aussi évoqué la désobéissance civile comme une confirmation de ce droit inaliénable à la liberté... suite à quoi on souhaitera sans doute que la protection de la santé publique puisse demeurer une prérogative. Voyons ce qui est fondamental d'une part et ce qui ne l'est pas d'autre part, la nuance est de rigueur.

Voici une autre citation, celle-ci de Coluche, qui se propose comme une réponse à ce dernier énoncé : Les hommes naissent libres et égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres...

*Prenez note que si vous avez des demandes pour le conseil, celles-ci doivent parvenir au bureau municipal au plus tard le lundi précédent, soit une semaine à l'avance. Passé ce délai, vos demandes ne seront traitées qu'à la séance du conseil suivante.*



**Prochaine séance du conseil  
8 septembre 2020**  
La séance a lieu à 20 h, au 499, Route 393

Selon l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, les séances du conseil peuvent être maintenant tenues devant public, en respectant les mesures d'hygiène (lavage des mains, distanciation, masque). Donc, puisque le public est autorisé à assister aux assemblées, le conseil n'a plus l'obligation d'enregistrer (en audio ou en vidéo) les séances du conseil. Il n'y aura donc plus d'enregistrements pour les prochaines séances, à moins que, à cause des mesures de distanciation qui entraînent la restriction du nombre de personnes dans la salle, nous serions obligés de refuser des gens d'entrer lorsque la capacité de la salle sera atteinte, à ce moment-là, nous serons obligés d'enregistrer la séance parce que ces gens n'auront pu y assister. Cet enregistrement sera alors diffusé sur le site Internet de la municipalité à l'adresse palmarolle.ao.ca sous l'onglet « La municipalité » et dans le menu « Séances du conseil en audio ».

Si vous avez des demandes au conseil municipal ou des questions reliés aux séances du conseil, vous pouvez contacter la municipalité au 819 787-2303 au poste 21 ou par courriel à l'adresse palmarolle@mrcao.qc.ca, en indiquant clairement que c'est une question pour le conseil municipal.

## FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera FERMÉ le lundi 7 septembre en raison du congé de la fête du Travail.

Notez que le bureau municipal reprend ses heures d'ouverture normales à compter du vendredi 11 septembre, soit de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi.

## « Politique de remboursement des frais de non-résidents » vous connaissez?

Saviez-vous que le conseil municipal a adopté, le 7 novembre 2016, la Politique de remboursement des frais de non-résidents? Cette politique s'inscrit à l'objectif 15 du Plan d'action de la Municipalité de Palmarolle, permettant ainsi l'accessibilité aux activités de loisirs aux familles et aux aînés dans les villes avoisinantes. Cette politique est en vigueur depuis janvier 2017.

Les parents de Palmarolle qui inscrivent leurs enfants à La Sarre (hockey, piscine, etc.) peuvent bénéficier d'un remboursement des frais supplémentaires à l'inscription pour les non-résidents. Venez chercher le formulaire de demande au bureau municipal.

## LES NUISANCES

La municipalité de Palmarolle, soucieuse du bien-être de ses citoyens, s'est dotée d'un règlement concernant les nuisances.

À ce sujet, nous vous informons que le bruit peut constituer une nuisance.

Tout citoyen ne peut faire de bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage.

C'est pourquoi, entre 22 h et 7 h, personne ne peut causer de bruit, soit en exécutant des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment, d'un véhicule ou d'utiliser une tondeuse. Exception faite de travaux de la municipalité découlant d'une situation d'urgence et qui vise à sauvegarder la sécurité des lieux et des personnes.

## Armes à feu

Étant donné que la période de chasse commence au mois de septembre, nous devons vous informer qu'il est interdit de chasser à moins de 500 mètres (1,640 pieds) de tout bâtiment, maison ou édifice se trouvant dans le périmètre urbain, et ce, pour toute cette période. De plus, il est interdit en tout temps d'utiliser une arme à feu ou une arbalète à moins de 50 mètres (164 pieds) de tout bâtiment, maison ou édifice se trouvant dans le périmètre urbain.

## La pollution visuelle ça existe aussi!

On a pu observer l'an dernier qu'à Palmarolle, les cours avant de plusieurs résidences étaient encombrées, les unes par des véhicules récréatifs, les autres par de la marchandise. Une situation semblable a malheureusement un effet d'entraînement, rendant le

village de moins en moins accueillant. C'est pourquoi on demande aux résidents et aux commerçants de bien vouloir, encore cette année, faire l'effort de dégager leurs cours avant et d'entreposer plutôt leurs biens dans les cours latérales et arrière. Nous comptons sur la coopération de chacun d'ici la fin de la saison. Autrement, la réglementation municipale à cet effet devra être strictement appliquée.

L'article 4.4.7.3., du Règlement de zonage, stipule que sur les terrains à usage résidentiel « tout objet entreposé [incluant les véhicules] doit être placé dans une cour latérale ou dans une cour arrière ». De la même manière, sur les terrains à usage non résidentiels : le remisage de véhicules ou l'entreposage de marchandise est permis « uniquement dans une cour latérale... ou dans une cour arrière » (art. 4.4.7.4), et le matériel entreposé doit être entouré d'une clôture non ajourée ou d'une haie.

## Élaboration des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques : Nouvelle démarche pour les organismes de bassins versants du Québec.

Les milieux humides et hydriques jouent un rôle écologique important et doivent, à ce titre, être protégés. Les milieux humides et hydriques modifiés ou altérés par l'humain n'ont plus leur capacité naturelle à diminuer les risques d'inondations, à filtrer l'eau des lacs et rivières, à être un refuge pour la faune et la flore, entre autres.

La destruction de ces milieux génère d'importantes conséquences. Les milieux humides et hydriques doivent être protégés, car ils jouent un rôle écologique important. Voici les fonctions écologiques, soit les processus naturels qui permettent le fonctionnement et le maintien des écosystèmes.

Voici celles liées aux milieux humides :

- Séquestration du carbone;
- Régulation du niveau d'eau;
- Refuge pour la biodiversité;
- Recharge des eaux souterraines;
- Qualité du paysage;
- Filtration de l'eau;
- Écran solaire et brise-vent naturel.

### Protection des milieux humides

Le 16 juin 2017, l'Assemblée nationale adoptait la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH), afin d'instaurer un nouveau régime de conservation des milieux humides et hydriques (MHH). Cette loi entraîna de nombreuses modifications, entre autres, la Loi sur l'eau attribue maintenant aux municipalités régionales de comté (MRC) la responsabilité d'élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Ainsi, les MRC doivent identifier, à l'aide d'objectifs précis et à l'échelle de leur territoire administratif, les milieux qui devraient être visés par la protection, l'utilisation durable ou la restauration. Les organismes de bassin versant (OBV), quant à eux, ont pour un mandat du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'élaborer des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH). Les OBV et les MRC du Québec visent donc à déterminer des objectifs de conservation sous différentes échelles de conception.

### Comparaison entre les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) et les plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Les OCMHH doivent se baser sur les données environnementales existantes et sur une échelle de conception générale (grands bassins versants, zone de gestion de l'OBV). Ils peuvent également servir à la planification régionale et sont entièrement élaborés avec les acteurs de l'eau. Alors que le PRMHH est un document de planification visant à intégrer la conservation des MHH à la planification territoriale. Il doit être élaboré en se basant sur une échelle de conception précise par les MRC, qui ont l'obligation de consulter les OBV.

### Sondage participatif, à vous de jouer.

L'élaboration de ces objectifs de conservation des milieux humides et hydriques est un processus participatif, en plusieurs étapes. Ces objectifs doivent être définis en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire de gestion de l'OBVAJ : notamment municipalités, associations, entreprises, citoyens, etc. C'est pour cette raison que notre organisme propose un sondage à remplir en ligne. Ce sondage a pour objectif de récolter vos avis, afin que les OCMHH et le plan d'action qui en découlera répondent à VOS préoccupations et à VOS besoins. Il sera disponible sur le site de l'organisme à partir de la deuxième semaine de juillet 2020.



**Organisme de bassin Versant  
Abitibi-Jamésie**

Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :  
Tél. : 819-824-4049  
Courriel : [informations@obvaj.org](mailto:informations@obvaj.org)  
Site internet : [www.obvaj.org](http://www.obvaj.org)  
Facebook: <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>

## Message important de Les Entreprises J.L.R.

Cet été nous avons été avisés par le propriétaire de Les Entreprises J.L.R. (l'entreprise qui ramasse les ordures) que la plupart des bacs verts (poubelles) sont sales et contiennent souvent des vers.... Avec la chaleur les ordures se dégradent très rapidement dans les bacs, eh oui, il y a prolifération de vers et d'odeurs nauséabondes. Il est important, voire primordial, que vous portiez une attention particulière à vos bacs pendant l'été. Même en septembre, il peut y avoir encore de belles journées chaudes. Vous devez laver vos bacs régulièrement. Ça se nettoie très bien avec un boyau d'arrosage ou une petite laveuse à pression avec un peu de savon ou d'eau de javel.

*Au nom des employés de Les entreprises JLR, merci beaucoup de votre collaboration!*



# Besoin d'une consultation médicale? N'attendez pas.



Si vous avez besoin de prendre un rendez-vous avec un professionnel de la santé et que vous ne présentez aucun symptôme d'allure grippale, de la gastroentérite ou de la COVID-19, communiquez avec :

- votre médecin;
- votre clinique médicale;
- votre groupe de médecine de famille;
- ou avec Info-Santé 811, si vous n'avez pas de médecin

pour obtenir une consultation par téléphone, ou encore en personne.

Le port du masque est obligatoire lors d'une consultation.



Toussez dans votre coude



Lavez vos mains



Gardez vos distances



Portez un masque

On continue de bien se protéger.

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1 877 644-4545

# Le coronavirus s'invite à la pêche

*Au mois de mars dernier la planète a été bouleversée par une pandémie. Plusieurs d'entre nous ne croyaient pas vraiment à ce qui nous attendait, le monde a cessé de fonctionner. Pour ma part, la peur de ne pouvoir exercer mes activités de guide de pêche commença à me traverser l'esprit.*

Félix Goulet

Même si des mesures de compensation ont été mises en place afin de continuer à payer nos comptes. Tout cela était bien beau, mais tout le travail accompli depuis des années et toutes les réservations qui sont entrées durant l'hiver ne pouvaient être perdues. Je ne pouvais pas me faire à l'idée, mais la réalité nous rappelait que nous sommes très vulnérables et que la santé de nos proches se devait d'être la priorité.

Pendant ce temps le téléphone lui demeurait muet. Mes craintes étaient-elles devenues réalité? Dans le pire du confinement, car oui j'étais comme tous les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue prisonnier de notre belle région, résultat ma saison printanière au lac Ontario était annulée. En plus, les réservations étaient arrêtées. C'est compréhensible, personne ne savait ce qui adviendrait des prochains mois.

Le bon côté de tout cela, en respectant toutes les précautions que la santé publique nous recommandait, on avait amplement le temps de passer de bons moments avec nos proches. La vie nous lance parfois des messages, bien que nous passons beaucoup de temps à travailler, il faut quelques fois revenir à la source et profiter de ce qui est le plus important, la proximité des siens.

Après quelques semaines, les premières étapes du déconfinement arrivèrent. Et comme par magie, le téléphone recommença à sonner! À ma grande surprise, les gens avaient le goût de sortir de chez eux et d'aller à la pêche. Je crois que c'est un peu normal, après plusieurs semaines encabanés dans nos maisons, l'envie de sortir nous faisait tous rêver. Après avoir reporté tous mes clients du printemps à un peu plus tard, les réservations entraient avec régularité, me faisant croire à une belle saison.

Ce matin, en écrivant ce texte je peux vous confirmer que ma saison a été au-delà de mes espérances. Tout en prenant des mesures sanitaires dans mon bateau et en gardant nos distances, j'ai pu guider plusieurs personnes. Ma saison au lac Ontario aussi s'est bien déroulée, ayant eu l'autorisation de la santé publique de l'Ontario le 19 juin, une semaine avant mon départ.

Tout est bien qui finit bien. Merci à tous les pêcheurs qui sont montés à bord de mon bateau. Cette saison restera gravée dans ma mémoire longtemps, car nous sommes tous passés par toutes sortes d'émotions; la preuve qu'on ne doit jamais baisser les bras!

Deux saumons chinook de 21 et 23 livres capturés sur le lac Ontario en juillet dernier.



## Grenier aux souvenirs

Gilles Fortier

### Chalumeau



Voici un chalumeau au gaz pour faire de la soudure. Le premier brevet d'un chalumeau aurait été déposé en 1791 en France et en 1856 aux États-Unis.

Mais en 1882 apparaît le chalumeau tel qu'on le voit sur la photo. La plupart des chalumeaux fonctionnaient à l'essence, au kérosène ou au naphtha.

Comme les fanaux, ils ont tous une pompe pour créer la pression. Je peux vous dire qu'une très grande quantité a été fabriquée. Après de longues recherches, j'ai fini par trouver l'info pour celui que je vous présente.

Donc ce chalumeau a été fabriqué par la compagnie Butler Metal Ltd de Preston, Ontario. Son numéro de modèle est le 200. La compagnie William Butler Machine a été créée en 1892. La production des chalumeaux débuta 1940 pour finir en 1970. Le modèle présenté serait de 1949. L'usine ferma ses portes en 2002. La compagnie Butler fabriquait en outre des chalumeaux pour la compagnie Coleman.

Sur le chalumeau présenté, on remarque que la pompe a été remplacée par une valve à pneu. Et pour l'étiquette qui paraît bien, je l'ai copiée sur Internet.

VOTRE CAISSE  
VOUS INFORME



**Port du masque ou  
d'un couvre-visage  
OBLIGATOIRE**

Pour la protection de tous, vous devez porter un masque qui couvre complètement le nez, la bouche et le menton.

La désinfection des mains et la distanciation physique doivent être maintenues.

Partout au Québec, depuis le 18 juillet 2020, il est maintenant obligatoire de porter un couvre-visage par tous (membres et employés) dans les **espaces publics fermés**. **Cette obligation concerne également les aires de guichets automatiques.**

L'ensemble de nos centres de services sont maintenant ouverts pour les services-caissiers selon l'horaire habituel du lundi au vendredi (services-conseils sur rendez-vous et le mode virtuel est privilégié). Vous pouvez consulter les heures d'ouverture au [www.desjardins.com/caisseabitibi-ouest](http://www.desjardins.com/caisseabitibi-ouest)

Afin de limiter les risques de propagation pour nos membres et nos employés, merci de continuer de privilégier les modes d'accessibilité offerts par AccèsD pour limiter les contacts rapprochés et nous permettre d'assurer la prestation des services essentiels.

Nous sommes là pour vous et nous continuerons de l'être.

Merci de votre compréhension habituelle !

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS  
À SES AVANTAGES !  
[desjardins.com/avantages](http://desjardins.com/avantages)

 **Desjardins**  
Caisse de l'Abitibi-Ouest